

REUNION DU 15 mars 2017

Feuillet n° : 2017/

COMPTE RENDU

Le quinze mars deux mille dix-sept à vingt heures 30 , le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 08/03/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 15; Votants : 15

Conseillers présents :MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Bernadette AUGEREAU, Daniel BOUILLIS, Roseline CAUGANT, Laurent MAUFRAS, Brigitte NICOLAS, Patrice GINGAT, Michel BOURDAIS, Marielle VIRLOUP, Arnaud COLLIN, Nathalie AUSSANT, Nadège LESSIRARD, Patricia CARET, Yannick DANIEL -

Conseiller(s) absent(s) : néant

Secrétaire :Mme Brigitte Nicolas .

Ordre du jour : - Lotissement rue des ormes – finalisation du projet ;- Aménagement rue des verdières – modification chicane ;- Divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 01/03/2017 et signent le registre des délibérations.

N° 17-2017- LOTISSEMENT RUE DES ORMES – finalisation projet :

Le maire rappelle les décisions du conseil municipal ayant confié l'aménagement du projet de lotissement social à l'Office public de l'habitat « Emeraude Habitation ». Le 24/01/2017 le conseil municipal a approuvé le protocole foncier portant cession gratuite des parcelles communales pour une superficie de 8 490m² contre l'aménagement d'un lotissement composé de 16 logements locatifs et 9 logements en accession sociale à la propriété rue des ormes .Ce projet se situe de part et d'autre du fossé de l'île verte dont le déclassement a été demandé à l'association syndicale des digues et marais .Toutefois le PPRSM, la loi sur l'eau et la protection des zones humides ont conduit à une révision du projet . Le nouveau projet révisé est constitué de 24 logements dont 19 situés du côté de la rue des ormes et 5 de l'autre côté du fossé de l'île verte.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage le 8 mars 2017 l'Office de l'habitat a chiffré le coût de viabilité de ce lotissement en tenant compte des frais relatifs au franchissement du fossé de l'île verte évalué à 63 000€. Pour préserver l'équilibre financier de l'opération immobilière l'Office de l'Habitat demande la prise en charge de ces 63 000€ par la commune . De plus la réalisation de l'ensemble des 24 logements nécessitera une déclaration au titre de la loi sur l'eau .

Aussi le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le choix entre la réalisation de l'option 1 comportant 19 logements sans franchissement du fossé ou l'option 2 comportant 24 logement dont 5 au-delà du fossé mais avec une contribution communale de 63 000€ .

Après délibération, le conseil municipal ,

- Décide de lancer, d'ores et déjà, la réalisation des 19 premiers logements par l'Office de l'habitat Emeraude Habitation (option 1);
- Demande une nouvelle étude sur l'urbanisation de la zone située au-delà du fossé de l'île verte (parcelles B n°s 160 p et 161 p) en recherchant une solution plus économique pour la commune .

N° 18-2017 : AMENAGEMENT RUE DES VERDIERES – MODIFICATION RALENTISSEUR :

Le projet d'aménagement de cette rue a été soumis à l'avis du Département qui demande de déplacer la double écluse à hauteur des n°s 28-30, de préciser le régime de priorité dans le carrefour (Stop à privilégier) de la rue de la grève et de supprimer le marquage axial.

Le cabinet ATEC a modifié le projet en tenant compte de ces remarques : La double écluse serait remplacée par une simple écluse avec ou sans plateau surélevé .Il n'y aurait pas de surcoût par rapport au projet initial.

Après délibération, le conseil municipal adopte les modifications suivantes :

Signature,

Cachet

Page 1 sur 2

- réalisation d'une simple écluse sans plateau surélevé au niveau des numéros de rue 28-30 ;
- maintien du régime de priorité stop au carrefour de la rue de la grève (positionnement à déterminer);
- suppression du marquage axial.

Feuillet n° : 2017/

N°19-2017 : FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS – modification de la grille indiciaire :

Par délibération du 28/03/2014 le conseil municipal a fixé le montant des indemnités du maire et des adjoints en fonction de l'indice brut terminal de la grille de la fonction publique qui s'élevait à 1 015. Or le décret du 26 janvier 2017 a modifié cette grille indiciaire dont le dernier indice s'élève désormais à 1 022.

Après délibération le conseil municipal décide d'ajuster le montant des indemnités qui seront désormais fixées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017 sans modification des taux qui s'élèvent à 43% pour le maire et 16.5% pour les adjoints .

N° 20-2017 – Urbanisme – DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption sur la vente de la propriété suivante :

- 16 rue de l'île verte cadastrée section A n°229-232-807-810 vendue par les Cts Gasnier ;

→* *Récapitulatif des délibérations : n°s 17-2017 ;18-2017 ;19-2017 ;20-2017 ;*

→* *Signatures des membres présents:*

Gérard BAUDRY	
Yves RUELLAN	
Bernadette AUGEREAU	
Daniel BOUILLIS	
Brigitte NICOLAS	
Patrice GINGAT	
Michel BOURDAIS	
Marielle VIRLOUP	
Arnaud COLLIN	
Roseline CAUGANT	
Nathalie AUSSANT	
Nadège LESSIRARD	
Laurent MAUFRAS	
Patricia CARET	
Yannick DANIEL	